

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six à 20 heures, le dix-huit du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLEVETTE, dûment convoqué le 30 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame BAZIN Angèle, Maire.

Présents : BAZIN Angèle, ELINGUEL Bruno, SALA-PILET Patricia, BOURDON Daniel, Hélène SALMON, BOSSUET Corinne, PICHON Philippe, ELINGUEL Muguette, OGER Quentin, CANDALON Aurélie, MERY Jérôme, HUET Aimée, CARROUX Mathieu, CANDALON Sylvie, BREMENT Franck, TARAÏN Jehan-Benjamin, SENGELIN Marie.

Absents excusés : Charly FAISSEAU ayant donné pouvoir à Angèle BAZIN, Valérie PINTAPARIS ayant donné pouvoir à Franck BREMENT.

Secrétaire de séance : Aimée HUET

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : _____ 17

Absents excusés : _____ 0

Absents représentés : _____ 2

Absent non excusé : _____ 0

2026MAI01 -Approbation du PV de la réunion du Conseil municipal du 27 avril 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026.

2026MAI02- - Adhésion au programme « Villages d'avenir »

Suite à l'intervention ce jour de Monsieur Laurent SALMON, chef de projet « Villages d'avenir » à la Préfecture de la Charente-Maritime, venu présenter au Conseil municipal le nouveau programme « Villages d'avenir » lancé dans le cadre du plan « France ruralités ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Décide de présenter la candidature de la commune pour l'adhésion au programme « Villages d'avenir » ;
- Autorise Madame la Maire à passer et signer tous les actes nécessaires à cette candidature et en cas de candidature retenue pour ce programme, à l'autoriser à passer et signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant.

Il s'agit d'un programme national piloté par l'agence nationale de cohérence des territoires (ANCT) pour soutenir les petites communes rurales de moins de 3 500 habitants dans leurs projets.

Les chargés de mission Village d'Avenir proposent un accompagnement personnalisé pour chaque projet de la commune que ce soit des projets structurants de réhabilitation ou de développement. Cet accompagnement permet optimiser la recherche de subventions en lien avec les projets, de faciliter les démarches et d'aider à dépasser les obstacles éventuels. Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Rochefort est convaincue des avantages de la démarche et a orienté vers Chaillevette au regard de ses projets. Madame la Maire et les adjoints ont déjà rencontré une première fois M. Laurent SALMON chargé de mission et évoqué le pôle santé, entre autres projets.

Franck BREMENT questionne l'avenir de cet accompagnement après 2027 ; ce à quoi il est répondu que même en cas de changement de programme, les projets accompagnés seront transférés à d'autres relais. Marie SENGELIN demande si l'accompagnement ne concerne donc que les subventions du fait que le pôle santé est déjà bien avancé. Il est expliqué que la commune a d'autres projets (notamment réhabilitation de la salle des fêtes, les jardins de pluie ...) et que l'accompagnement apporte aussi des soutiens et conseils en ingénierie de projet. Jehan Benjamin TARAÏN demande si le dispositif peut mettre ses moyens au service de l'avancée de la modification du P.L.U. Monsieur SALMON indique que le P.L.U relève de la compétence de la mairie, et fait appel à un bureau d'études.

2026MAI03- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts (CCID)

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Le conseil municipal, doit constituer une liste de 24 membres, 12 titulaires et 12 suppléants, qui sera proposée à la direction départementale des finances publiques pour nommer 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléant parmi les membres proposés. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose au conseil municipal, de désigner les personnes proposées par le maire pour constituer la liste qui sera présentée à la direction départementale des finances publiques pour constituer la commission communale des impôts directs.

COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLÉANTS	
GASS	Nathalie	BOUQUIN	Stéphane
HORSEAU	Maryse	LAMBERT	Frédéric
SEGUIN	Stéphane	AUCOUTURIER	Patricia
CROCHET	Pierre	LAGARDE	Danielle
CANDALON	Joël	CORDIER	Laurent
ETELIN	Paul	RAVENEL	Thierry
HUET	Gérard	MICHEL	Robert
DAUGROIS	Jacques	LANDREAU	Anne
CHOCHOY	Jean-Michel	GEORGET	Camille
BERNARD	Léopold	TAILLADE	Jeannette
BAQUE DE SARIAC	François	TISSIDRE	Aurélien
REA	Evelyne	RAVENEL	Laila

2026MAI04- Contrat d'apprentissage

Madame la Maire expose :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

VU la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

VU le décret 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial.

VU l'avis donné par le Comité Technique Paritaire,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par eux ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Madame la Maire rappelle que les frais concernant sa formation seront pris en charge par le CNFPT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- ✓ de recourir au contrat d'apprentissage
- ✓ de conclure, dès la rentrée scolaire de septembre 2026, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Scolaire	1	CAP Petite enfance	1 an

- ✓ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 et 2027, au chapitre 012 article 6417 des documents budgétaires,
- ✓ Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprenti.

Marie SENGELIN demande si la commune a déjà quelqu'un. Madame la Maire indique qu'il y a une demande de Lola Bondarneau faisant suite à un stage à l'école, dans le cadre de la préparation d'un CAP petite enfance.

2026MAI05- Désignation des membres des commissions de travail de la CARA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Vu la délibération du n° CC-260505-B4 du 5 mai 2026 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a décidé de créer 15 commissions de travail et de réflexion, qui sont les suivantes :

- 1- « Grands projets »
- 2- « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »
- 3- « Equilibre social de l'habitat »
- 4- « Cycle de l'eau (2 groupes de travail dédiés au petit cycle et au grand cycle) »
- 5- « Activité de pleine nature (groupes de travail dédiés nautisme et SZB) »
- 6- « Finances »

- 7- « Rayonnement culturel »
- 8- « Action sociale d'intérêt communautaire »
- 9- « Transition écologique et environnement »
- 10- « Aménagement de l'espace communautaire »
- 11- « Développement économique et touristique »
- 12- « Politique de la ville et Gens du voyage »
- 13- « Systèmes d'informations et développement du numérique »
- 14 « Stratégie territoriale en matière de compétences et d'emploi (campus) »
- 15 « Transport et mobilités »

Vu la délibération n° CC-260505-B5 du 5 mai 2026 par laquelle le Conseil communautaire a décidé d'autoriser :

1°) la participation des Conseillers municipaux des communes membres aux commissions de travail et de réflexion de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, afin que chaque commune du territoire de la CARA soit représentée dans ces commissions, *soit par un Conseiller communautaire titulaire ou suppléant, soit par un Conseiller municipal*, dans chacune des 15 commissions, (**hormis celle de la commission "Finances"**),

2°) chaque Conseil municipal des communes membres de la CARA a proposer au Conseil communautaire la liste de ses représentants (**un titulaire et un suppléant**), dans le respect du principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus,

Il est rappelé que :

La composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent un avis sur les dossiers qu'elles instruisent, à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum de présence soit exigé. Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Le Président de la CARA est membre de droit de chaque commission.

Le Président de la commission concernée sera le rapporteur chargé de présenter le dossier et de transmettre l'avis de la Commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Désigne au sein de chacune des 15 commissions de travail et de réflexion (hormis celle des Finances) de la CARA, le représentant titulaire ou suppléant suivant (le vote s'effectuera à main levée et les candidats seront proposés en binôme, (1 titulaire - 1 suppléant) avant chaque vote.

COMMISSIONS	Représentant titulaire	Représentant suppléant
1- « Grands projets »	Angèle BAZIN	Hélène SALMON
2- « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »	Bruno ELINGUEL	Daniel BOURDON
3- « Equilibre social de l'habitat »	Franck BREMENT	Corinne BOSSUET
4- « Cycle de l'eau (2 groupes de travail dédiés au petit cycle et au grand cycle) »	Valérie PINTAPARIS	Patricia SALA-PILET
5- « Activité de pleine nature (groupes de travail dédiés nautisme et SZB) »	Philippe PICHON	Marie SENGELIN
6- "Finances"	Les élus ont été désignés lors de la séance du Conseil communautaire du 5 Mai	
7- « Rayonnement culturel »	Hélène SALMON	Muguette ELINGUEL
8- « Action sociale d'intérêt communautaire »	Corinne BOSSUET	Valérie PINTAPARIS
9- « Transition écologique et environnement »	Patricia SALA-PILET	Mathieu CARROUX
10- « Aménagement de l'espace communautaire »	Patricia SALA-PILET	Franck BREMENT
11- « Développement économique et touristique »	Daniel BOURDON	Jehan-Benjamin TARAIN
12- « Politique de la ville et Gens du voyage »	Angèle BAZIN	Daniel BOURDON
13- « Systèmes d'informations et développement du numérique »	Jehan-Benjamin TARAIN	Hélène SALMON

14 « Stratégie territoriale en matière de compétences et d'emploi (campus) »	Franck BREMENT	Charly FAISSEAU
15 « Transport et mobilités »	Bruno ELINGUEL	Philippe PICHON

✓ Autorise Madame la Maire à signer tous documents permettant l'application de cette décision.
Madame la Maire rappelle qu'en cas d'absence à une commission le titulaire doit avertir le suppléant.

Questions diverses

Franck BREMENT demande si les comptes rendus des dernières commissions peuvent être remis à une date limite donnée et veut questionner un point du contenu CR de la commission VRB.

Patricia SALA-PILET répond que le compte-rendu de la commission environnement urbanisme est en cours d'établissement.

Angèle BAZIN indique que c'est un point à voir avec les adjoints en charge des diverses commissions et le contenu des commissions ne peut pas être traité en Conseil municipal avant sa présentation audit Conseil.

Angèle BAZIN rappelle qu'en cas d'absence à une commission le titulaire doit avertir le suppléant.

Franck BREMENT demande si le texte des articles de journaux après les Conseils municipaux est établi par la mairie car la journaliste a écrit un article sans être présente. Angèle BAZIN répond que c'est parfois établi par le journaliste au vu de la note préparatoire des conseils qui leur est envoyée en même temps qu'aux membres du Conseil, et après appel en mairie sur le résultat des votes. Il n'y a aucune intervention ni relecture de la mairie avant parution.

Philippe PICHON indique que la soirée Karaoké années 80 du 16 mai 2026 a été une belle réussite pour une première, avec beaucoup de participation de tous âges.

Daniel BOURDON donne lecture d'un courrier de la Directrice de l'école suite à un climat de défiance de la part de parents d'élèves et à des rumeurs.

Angèle BAZIN rappelle qu'elle tient à préserver la réputation de l'école de Chaillevette, que le corps enseignant ne dépend pas de la mairie mais de l'Education Nationale, et que s'il y a des questions particulières à traiter il faut organiser des rendez-vous parents/professeurs. Les commentaires sur Facebook portant atteinte aux personnes ont donc été retirés.

Bruno ELINGUEL fait un point sur le chantier d'enfouissement de réseaux : le chantier avance bien pour finir le 30 juin comme prévu- pas d'ouverture des voies possible le week-end en raison de la dangerosité avec les nombreuses tranchées. Pour rappel, les travaux sont de la responsabilité du département et de l'entreprise, pas de la mairie. Il faut donc faire preuve de patience...

Les personnels techniques sont très actifs dans l'entretien des rues, bords des routes, fossés et cimetières

Franck BREMENT fait part d'une préoccupation quant à l'état de santé du policier rural. Madame la Maire rappelle que les situations personnelles des agents territoriaux ne peuvent pas être évoquées publiquement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Aimée HUET
Secrétaire de séance



Angèle BAZIN
Maire


